

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXIX

MAI 1930

No 5

SOMMAIRE:—Encyclique sur l'éducation de la Jeunesse — Le sacre de S. G. Mgr Joseph Guy, O. M. I. — Archevêque d'Egine — Feu Mgr Gabriel Cloutier, P. A., V. G. — Mgr Arsène Turquetil, O. M. I. — Le sergent Joyce — Un transbordement remarquable — Le catholicisme éclairé de France — La destinée sociale de la femme — L'incendie de l'école indienne de Cross Lake — L'enseignement du catéchisme — Voyager pour le Christ — Fondation d'un nouveau Carmel en Annam — Les taxes scolaires dans l'Ontario — Le Bienheureux Albert le Grand — Les dernières années de Bossuet — Le R. P. Cyrille Beaudry, C. S. V. — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE SUR L'EDUCATION CHRETIENNE DE LA JEUNESSE (1)

(Suite)

D) A l'Etat

De ce droit primordial de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation, comme il ne peut provenir (nous l'avons vu) que de grands avantages pour la société de la mission éducatrice de l'Eglise et de la famille, ainsi il n'en peut résulter aucune atteinte aux droits authentiques et personnels de l'Etat, sous le rapport de l'éducation des citoyens, selon l'ordre établi par Dieu.

a) Par le bien commun

Ces droits sont communiqués à la société civile par l'auteur même de la nature, non pas à un titre de paternité, comme à l'Eglise et à la famille, mais en vertu de l'autorité sans laquelle elle ne peut promouvoir ce bien commun temporel, qui est justement sa fin propre. En conséquence, l'éducation ne peut appartenir à la société civile de la même manière qu'à l'Eglise et à la famille, mais elle lui appartient dans un mode différent en rapport avec sa fin propre.

b) Deux fonctions

Or, cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et en même temps dans le

(1) Cf. "Les Cloches", pages 49 et 73.